



PACS
(Pacte Civil de Solidarité)

Pièces à fournir (pour une personne de nationalité française)

**TOUTES LES PIÈCES DU DOSSIER DOIVENT ÊTRE DES DOCUMENTS
ORIGINAUX**

- Convention de Pacs** (convention personnalisée ou formulaire cerfa n° 15726*02)
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune** (formulaire cerfa n° 15725*02)
- Acte de naissance** (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois
- Pièce d'identité** en cours de validité (original +1 photocopie).

Pièce complémentaire pour un partenaire divorcé

- copie du livret de famille ou de l'acte de mariage avec mention du divorce

Pièce complémentaire pour un partenaire veuf

- copie du livret de famille avec mention du décès ou l'acte de naissance de l'ex-époux avec mention du décès ou l'acte de décès

Pièce complémentaire pour un partenaire sous tutelle ou curatelle

- jugement de tutelle ou curatelle + présence du tuteur
- justificatif de domicile

Les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble.
Prendre rendez-vous sur le site de la ville de Saint Jean de la Ruelle

Renseignements complémentaires :
notice explicative de déclaration, modification et dissolution d'un Pacs : cerfa n°52176*02
www.service-public.fr